

Mairie de Bégard
Rue de la Résistance
BP4 22140 Bégard

02 96 45 20 19
mairie@begard.bzh
www.begard.bzh

SG/RM 47 – 05/25

Le **15 MAI 2025**

**ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION
ET LE STATIONNEMENT HENT PENN VUR,
DU 12 AU 30 MAI 2025, DE 08H00 A 18H00**

Le maire de Bégard,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code pénal,
Vu le code de la route,
Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement Hent Penn Vur du 12 au 30 mai 2025, pour des travaux de viabilisation au droit du futur lotissement.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite, sauf aux riverains, du 12 au 30 mai 2025, Hent Penn Vur, en fonction des besoins du chantier.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.

ARTICLE 4 : L'entreprise LE DU de Châtaudren-Plouagat, qui réalise ces travaux pour le compte de la commune, est chargée de la matérialisation du présent arrêté

ARTICLE 5 : Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Madame la Cheffe de Brigade de Gendarmerie de Bégard,
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours de Bégard,
- Guingamp Paimpol Agglomération,
- L'entreprise LE DU.

Le Maire

Vincent CLECH

